



DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE BRETAGNE  
ET DU DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

## *Communiqué de presse*

<http://www.impots.gouv.fr/>

Rennes, le 25 novembre 2015

# **Cotisation foncière des entreprises (CFE) : consultation et paiement uniquement en ligne**

---

**Cotisation foncière des entreprises (CFE) et imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) 2015 – Dématérialisation et paiement en ligne des avis :**

**La Direction générale des Finances publiques vous informe.**

Depuis cette année, la DGFIP n'envoie plus aucun avis d'imposition de CFE et d'IFER par voie postale aux entreprises redevables.

Dorénavant, **l'ensemble des entreprises redevables de la CFE ou de l'IFER** doivent se rendre dans leur espace professionnel sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) afin de consulter leur avis en ligne, préalablement à l'échéance de paiement du 15 décembre.

Les avis d'imposition de CFE et d'IFER sont dès à présent en ligne et peuvent être consultés. L'accès aux services du site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) est simple et sécurisé.

Par ailleurs, toutes les entreprises doivent s'acquitter de leur CFE et de leur IFER par un moyen de paiement dématérialisé (paiement direct en ligne, prélèvement mensuel ou à l'échéance).

Les redevables qui n'ont pas déjà opté pour le prélèvement (mensuel ou à l'échéance) pourront au choix acquitter la CFE et l'IFER 2015 :

- en adhérant **au prélèvement à l'échéance jusqu'au 30 novembre 2015 minuit** sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ou auprès de leur centre prélèvement service (CPS) ;
- en payant directement en ligne **jusqu'au 15 décembre 2015 minuit**.

Pour en savoir plus sur les obligations en matière de CFE et d'IFER, rendez-vous sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique professionnels. Les entreprises peuvent aussi s'adresser à leur service des impôts des entreprises ou au centre prélèvement service.

**[Pensez à créer votre espace professionnel sur impots.gouv.fr pour accéder à vos avis puis directement au service de paiement.](#)**



Contacts presse :

**Jean-Damien PECOT /Fanny GUERIN**

**mission Cabinet/Communication**

**02-99-79-80-06 – [jean-damien.pecot@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:jean-damien.pecot@dgfip.finances.gouv.fr)**

**02-99-79-80-14 – [fanny.guerin@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fanny.guerin@dgfip.finances.gouv.fr)**

**Sandra MACE**

**division pilotage fiscalité des professionnels**

**02-99-29-35-68 – [sandra.mace@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sandra.mace@dgfip.finances.gouv.fr)**